



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 27 août 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

Gattaz appelle le gouvernement à « passer aux actes » pour conjurer les menaces <i>Les Echos - 27/08/2015</i>	4
Gattaz en appelle au courage de Hollande et de Valls <i>Lesechos.Fr - 26/08/2015</i>	6
Le président du Medef Pierre GATTAZ appelle le gouvernement à réformer le Code du tra... <i>La Correspondance Économique - 27/08/2015</i>	7
Travail: le gouvernement veut « restaurer la confiance » mais pas de contrat unique <i>Lesnewseco.Fr - 26/08/2015</i>	9
Un ministre pour une ultime réforme <i>L'Usine Nouvelle - 27/08/2015</i>	10
Météo incertaine sur la rentrée sociale <i>Bienpublic.Com - 27/08/2015</i>	11
« Retour vers le futur » ou aperçu du marché du travail en 2022 <i>Annesolabretonne.Wordpress.Com - 26/08/2015</i>	12
Projet de loi sur le vieillissement : les entreprises d'aide à domicile se disent «priv... <i>Dossierfamilial.Com - 26/08/2015</i>	13
Vers une hausse des postes à haute rémunération dans l'Union européenne <i>Lemonde.Fr - 26/08/2015</i>	15
L'innovation agronomique crée aussi de l'emploi <i>Reussirmavie.Net - 26/08/2015</i>	17
Le come-back - Une culture public-privé au service de l'Etat actionnaire <i>Challenges - 27/08/2015</i>	18
Du Grain A Moudre <i>Du Grain A Moudre - 26/08/2015</i>	19
Pacte de responsabilité: Valls refuse de le réorienter comme le réclame le PS <i>Mediapart.Fr - 26/08/2015</i>	20
National , Pierre Gattaz appelle à « colmater les brèches du bateau France » <i>Lejournaldesentreprises.Com - 26/08/2015</i>	24
Le Code du travail, "fléau numéro un" des patrons, selon Gattaz <i>Capital.Fr - 26/08/2015</i>	25
Réformer le Code du travail, priorité du patron des patrons <i>Capital.Fr - 26/08/2015</i>	26
Le nombre d'emplois peu qualifiés diminue <i>Agefi.Fr - 26/08/2015</i>	30

France Stratégie



# FRANCE

## Gattaz appelle le gouvernement à « passer aux actes » pour conjurer les menaces

### PATRONAT

**Le président du Medef est prêt à jouer le jeu de la négociation, à condition qu'elle ne s'éternise pas.**

Marie Bellan  
mbellan@lesechos.fr

Aller vite, saisir les opportunités, agir. Voilà les mots que Pierre Gattaz n'a cessé de répéter ce mercredi, en inaugurant l'université d'été du Medef à Jouy-en-Josas (Yvelines). Le président du Medef, plus à l'aise dans son rôle de chauffeur de salle que les deux années précédentes, a eu à cœur de montrer que son organisation est prête à accompagner les réformes. Mais pas n'importe lesquelles. A tous ceux qui, au gouvernement, accusent le patron des patrons de ne plus vouloir jouer le jeu de la négociation, Pierre Gattaz a, semble-t-il, voulu montrer le contraire. « *Je suis toujours prêt à discuter* », a-t-il souligné durant sa conférence de presse. Mais il ne faut pas que les discussions s'éternisent, voilà les conditions du Medef.

« *Il faut que le bateau France soit consolidé* », a-t-il prévenu dans une longue métaphore maritime. « *Il*

*faut colmater les brèches dans les six à neuf prochains mois, pas plus. Si la croissance mondiale devait ralentir, on risque d'entrer dans une autre tempête. Et de passer de 10 % à 13 ou 14 % de chômage en France serait très grave* », a-t-il ajouté, faisant référence à la crise boursière qui a secoué les marchés asiatiques ces dernières 72 heures. Si le président

du Medef ne souhaite pas affoler ses troupes en criant à la catastrophe, certains des dirigeants présents à l'université d'été sont beaucoup plus inquiets sur les conséquences de cette crise. « *Ce n'est pas un krach passager. La Chine est en train de changer de modèle de croissance de manière durable, ce qui aura nécessairement des effets sur le commerce mondial* », analyse l'un des membres éminents du Medef.

#### Maintenir la pression

Raison de plus, estime Pierre Gattaz, d'accélérer le mouvement des réformes et de « *passer des discours aux actes* ». D'abord sur le plan social avec, comme le demande le patronat, la simplification du Code du travail et l'élargissement des accords collectifs d'entreprise sur lesquels planche Jean-Denis Combrexelle. « *Idéalement, il faut en discuter avec les partenaires sociaux, mais si on ne peut pas, le gouvernement doit prendre ses responsabilités* », prévient le patron des patrons.

Sur le plan fiscal, Pierre Gattaz n'est pas en reste puisqu'il a, prenant de court certains de ses adhérents, demandé la transformation du crédit impôt compétitivité emploi (Cice) en baisse de charges dès 2016. Le sujet divise toujours les membres du Medef, certains tenant à conserver un dispositif qui fonctionne et

qui commence à porter ses fruits,

**La crise boursière qui a secoué les marchés asiatiques inquiète les chefs d'entreprise.**

alors que d'autres lui préféreraient des baisses de charges qui seraient moins susceptibles d'être remises en cause par la majorité parlementaire.

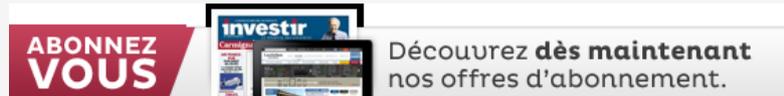
Pierre Gattaz sait qu'il n'a guère de chance d'obtenir ce basculement en baisses de charges aussi rapidement. Mais c'est pour lui une façon de maintenir la pression sur le gouvernement. Au risque, toutefois, de déclencher de vives discussions au sein du Medef et, plus largement, du patronat. ■



**Le président du Medef, Pierre Gattaz, lors de l'inauguration de l'université d'été à Jouy-en-Josas ce mercredi.** *Photo Eric Piermont/AFP*



## Gattaz en appelle au courage de Hollande et de Valls



(Actualisé avec université d'été du Medef)

JOUY-EN-JOSAS, Yvelines, 26 août (Reuters) - François Hollande et Manuel Valls doivent avoir le courage de réformer la France "dans les six à neuf mois", avant que la campagne présidentielle bloque tout ou que la prochaine tempête économique frappe, a déclaré mercredi Pierre Gattaz.

En ouvrant l'université d'été du Medef, le président de la première organisation patronale française a reconnu que "les choses se font aujourd'hui un petit peu" avec la baisse des prélèvements organisée par le Crédit d'impôt compétitivité emploi et le Pacte de responsabilité, dont Manuel Valls vient de confirmer l'ampleur.

"Mais il faut aller beaucoup plus vite", a-t-il ajouté devant les chefs d'entreprise, désignant deux urgences : assouplir la législation du travail en donnant la prééminence à l'accord d'entreprise et baisser les dépenses publiques, seule garantie d'une véritable baisse de la fiscalité.

"Nous attendons des décisions fortes, courageuses d'ici la fin de l'année, idéalement avec les partenaires sociaux (...). Si on ne peut pas le faire avec eux, j'attends que le gouvernement prenne ses responsabilités", a-t-il ensuite dit lors d'un point de presse. "Le courage du chef, c'est d'y aller."

Pierre Gattaz espère que le futur rapport de Jean-Denis Combexelle sur la place de la négociation collective permettra d'établir cette prééminence de l'accord d'entreprise sur la loi, ce qui permettra selon lui d'alléger ensuite le Code du travail.

"J'espère que Manuel Valls et son gouvernement auront le courage de faire les réformes sur le Code du travail qui est le fléau numéro un des patrons français", avait-il expliqué mercredi sur Europe 1 avant l'ouverture de l'université d'été.

Si le ralentissement de l'économie chinoise s'aggrave et provoque une baisse de la croissance mondiale, "si le bateau France n'est pas réparé correctement, on risque de rentrer dans une autre tempête qui risque d'être très grave pour le pays", a-t-il dit lors du point de presse.

Interrogé sur les baisses d'impôts promises par François Hollande pour 2016, Pierre Gattaz a répondu sur Europe 1 : "Je n'y croirai, sur la baisse des impôts, que si on travaille la mère des réformes qui est la baisse des dépenses publiques."

Saluant la confirmation par le Premier ministre de l'ampleur des réductions de cotisations prévues dans le cadre du Pacte de responsabilité et il a assuré avoir tenu ses engagements.

"J'ai fait signer 20 branches et il y en aura 25 qui auront signé, on aura couvert neuf millions sur 12 millions de salariés couverts par le Medef, c'est bien au-delà même de ce qu'on avait imaginé lorsqu'on a signé ça en mars 2014", a-t-il ajouté.

Mardi, l'organisation patronale CGPME avait déploré la "simili menace" de Manuel Valls envers les entreprises sur ce point et rappelé le gouvernement à ses résultats et à ses propres engagements. (Jean-Baptiste Vey, édité par Yves Clarisse)



## **Le président du Medef Pierre GATTAZ appelle le gouvernement à réformer le Code du travail d'ici la fin de l'année**

La réforme du droit du travail est plus que jamais l'une des priorités du Medef en cette rentrée. Lors de l'ouverture de l'université d'été de l'organisation patronale consacrée cette année au thème de la jeunesse, hier, à Jouy-en-Josas, son président Pierre GATTAZ a expliqué devant les journalistes qu'il attendait que le "gouvernement prenne ses responsabilités comme l'on fait Gerhard Schröder et Peter Hartz en 2003" en Allemagne. "Nous attendons des décisions fortes, courageuses d'ici la fin de l'année", a martelé le président du Medef, qui souhaite que "que d'ici à Noël, on règle le problème". "Le gouvernement qui règlera ce problème rentrera dans l'Histoire", a-t-il encore assuré.

Ce "problème" évoqué plus tôt dans l'après-midi par M. GATTAZ devant un parterre d'entrepreneurs, c'est celui d'un "marché du travail trop complexe et trop rigide, que ce soit dans ses conditions d'embauche ou de séparation, et dans la fixation de la durée du travail". "Est-ce qu'on peut encore appeler notre modèle social un modèle ? Non ! Il faut le réformer", s'est-il exclamé.

La remise fin septembre, par M. Jean-Denis COMBEXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien directeur général du Travail, d'un rapport sur le renforcement de la place des accords d'entreprises dans le droit du travail, ne manquera pas d'alimenter les débats entre partenaires sociaux, qui plancheront sur le sujet lors d'une nouvelle conférence sociale thématique.

Concrètement, le président du Medef s'est dit une nouvelle fois en faveur d'"accords d'entreprise prioritaires qui mettent en priorité le dialogue social dans les entreprises". "L'entreprise c'est un être vivant", a-t-il dit. "Ce n'est pas une réglementation à la française venant du haut et descendant sur tout le monde qui est forcément adaptée à tous les cas de figure", a-t-il ajouté. "Donc c'est aux entreprises, à leurs dirigeants avec leurs salariés à travers le dialogue social de demain, de s'adapter", a-t-il poursuivi.

Selon M. GATTAZ, un "consensus se dégage actuellement en France, chez des personnalités de droite comme de gauche" sur la nécessité de réformer le droit du travail. Le président du Medef a notamment évoqué le livre de l'ancien ministre Robert BADINTER et du professeur Antoine LYON-CAEN (cf. CE du 17/06/2015) soulignant la complexité de la législation du travail en France et avançant une série de principes devant servir de base à une clarification du contrat de travail.

Plus généralement, il a estimé lors de son discours qu'il fallait "aller beaucoup plus vite" en termes de réformes structurelles, soulignant que la France était "en période d'accalmie" mais que des nuages s'accumulaient du côté de l'Asie, faisant planer une menace pour la croissance française. "Nous avons une croissance possible de 1 %", a-t-il dit, rappelant par ailleurs que le taux de chômage était à 10,3 % de la population active, celui des jeunes à 25 % et que la France avait des déficits commerciaux et budgétaires contre lesquels il fallait agir. "Il est urgent (..) de colmater très vite les brèches du bateau France", a-t-il affirmé, estimant qu'il restait de "six à neuf mois pour le faire".

Des déclarations auxquelles devraient probablement réagir le ministre de l'Economie et de l'Industrie Emmanuel MACRON, l'un des rares membres du gouvernement à participer cette année à l'Université d'été du Medef. Ce dernier interviendra devant les entrepreneurs aujourd'hui en fin d'après-midi, tandis que la présence du ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS est attendue dans la soirée.

## Aller "plus vite et plus fort" sur les allègements de charges

La tribune du Premier ministre Manuel VALLS en début de semaine affirmant qu' "à travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remis en cause" (cf. CE du 25/08/2015) visait à apaiser les inquiétudes du patronat. Le président du Medef a toutefois tenu hier à réitérer sa demande de "sanctuarisation" du dispositif. "Le Pacte c'est parti, je demande juste au gouvernement d'aller au bout et peut-être plus vite et plus fort", a-t-il indiqué. La veille M. GATTAZ avait dans un entretien à "L'Opinion" demandé à ce que le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) soit transformé dès 2016 en baisse de charges. "Le CICE reste compliqué, notamment pour les artisans, les commerçants...", a-t-il justifié hier devant la presse. Le président du Medef a également confié que "les assauts de certains au PS en juillet" avaient "profondément choqués" au sein du Medef. Une allusion au rapport adopté au milieu de l'été par le Parti socialiste, prônant pour le budget 2016 "une mobilisation de 10 milliards d'euros en faveur de l'emploi", notamment à travers l'investissement dans les collectivités locales et des baisses d'impôts pour les ménages.

Le président-directeur général d'Engie Gérard MESTRALLET s'est dit hier sur France 2, "tout à fait" rassuré par la promesse du Premier ministre concernant le pacte. "La confiance peut revenir, à condition que ce cadre soit maintenu. Changer le cadre, ce serait ruiner la confiance", a-t-il souligné.

En matière d'impôts, M. GATTAZ a, à nouveau, appelé à "passer d'une fiscalité dissuasive, punitive et confiscatoire à une fiscalité incitative, compétitive, simple et sécurisée juridiquement favorisant notamment l'investissement". Enfin, il a une fois de plus appelé le gouvernement à réduire la dépense publique, "la mère de toutes les batailles", afin notamment de réduire la pression fiscale pesant sur les ménages et les entreprises. Les dépenses publiques "qui culminent à 57 % du PIB", contre 49 % en moyenne en Europe, 45 % en Allemagne et 44 % au Royaume-Uni, doivent passer à 50 % en 2020, estime M. GATTAZ.

En lien avec le thème de la jeunesse mis en avant lors de cette université d'été, le président du Medef a également appelé, après les "Trente Glorieuses", puis les "Trente Piteuses", à "construire les Trente audacieuses".

S'exprimant avant M. GATTAZ, la reine Rania de Jordanie, invitée d'honneur de l'université d'été, a aussi plaidé en faveur de la jeunesse pour éviter que le Moyen-Orient ne soit "dévasté" par l'Etat islamique. Selon la souveraine, il est nécessaire de développer "100 millions d'emplois d'ici 2020" dans la région afin d'éviter un basculement de la jeunesse. "L'échec n'est pas une option parce que si nous échouons face à ces extrémistes et s'ils gagnent, la région sera dévastée rapidement", a-t-elle conclu.



## **Travail: le gouvernement veut « restaurer la confiance » mais pas de contrat unique**

Agence France-Presse 26 août 2015 Dépêches

Le gouvernement souhaite réformer le marché du travail pour « restaurer la confiance entre salariés et entreprises », a déclaré mardi le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen en revanche opposé au contrat de travail unique.

L'objectif du gouvernement est de « rendre plus simple, plus lisible, plus transparent (le code du travail), de façon à restaurer la confiance qui doit exister entre les salariés et l'entreprise », a déclaré M. Le Guen sur France Info.

Le secrétaire d'Etat a dit attendre des propositions « audacieuses » de la part de Jean-Denis Combexelle, chargé par Manuel Valls de remettre d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs.

En revanche, « le contrat unique est quelque chose qui est avancé assez régulièrement, mais quand on regarde de près au plan juridique, social, politique, économique comment ça marche, on s'aperçoit que cela ne marche pas », a estimé M. Le Guen.

Le contrat de travail unique est « un très beau slogan, mais c'est difficile à mettre en pratique sauf à rompre avec un certain nombre de traditions avec lesquelles il n'est pas opportun de rompre », a insisté M. Le Guen, membre des « réformateurs » du PS.

« Nous voulons continuer à réformer ce pays car le redressement dans la justice de ce pays nécessite encore d'autres réformes », a-t-il dit, citant notamment la baisse de l'impôt sur le revenu en 2015 et « sans doute en 2016 » ainsi que « l'impôt à la source ».

### **Sur le même sujet:**

**Le Guen (PS) « persuadé » que la courbe du chômage s'inversera à... 10 juin 2015**

**Jean-Marie Le Guen appelle les agriculteurs à la responsabilité 28 juillet 2015**

**Loi Macron: Le Guen appelle au « rassemblement », Paul déterminé 9 juin 2015**

**Code du travail: son épaisseur est un « faux débat » 26 août 2015**



## essentiel

ENTREPRISES / TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / NUMÉRIQUE / RÉGIONS / INNOVATIONS / **ÉCONOMIE**

### Travail

## UN MINISTRE POUR UNE ULTIME RÉFORME

Après la démission de François Rebsamen, le nouveau ministre du Travail ne devrait pas être là uniquement pour commenter les chiffres du chômage. L'exécutif ne veut pas lâcher la bride sur la poursuite des réformes, même si, politiquement, elles se compliqueront à l'approche de la fin du quinquennat de François Hollande. Au mois de septembre, le nouveau ministre de la rue de Gre-

nelle trouvera sur son bureau un rapport de Jean-Denis Combrexelle (ex-directeur général du Travail) pour renforcer le rôle de la négociation collective et celle de l'entreprise. Manuel Valls était clair dans sa lettre de mission: il n'attend pas «des aménagements du cadre législatif actuel» mais «des perspectives modernes et audacieuses capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales». La charge récente d'une grande voix de gauche, Robert Badinter, contre la complexité de notre droit social sonne comme une préparation des esprits. ■ A.-S. B.



## Météo incertaine sur la rentrée sociale

Le nombre de chômeurs sans activité a diminué en juillet, mais trop faiblement (-1 900) pour saluer « l'inversion » tant attendue par le gouvernement – et les chômeurs. La courbe du chômage hésite, incertaine, comme la croissance, et comme cette rentrée sociale si difficile à saisir.

### Le Roux, Sirugue ou Vidalies ?

Les rendez-vous sont cependant connus. D'abord, un nouveau ministre pour remplacer François Rebsamen. Parions que seront écartés le frondeur Jean-Marc Germain, pas assez réformateur, et son contraire, le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Cela devrait se décider entre Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée, le député Christophe Sirugue (PS, Saône-et-Loire) et le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies.

La ligne vient d'être rappelée par Manuel Valls dans Les Échos : « réforme du marché du travail » dans le sens de la flexisécurité. Ce sera le rendez-vous de la fin de l'année, avec la loi Macron II, qui entend s'appuyer sur la révolution numérique pour introduire plus « d'agilité » sociale.

### Conférence boycottée ?

Le Premier ministre aura entre-temps reçu le rapport de Jean-Denis Combexelle, pour une réforme du Code du travail privilégiant les accords d'entreprise sur les accords nationaux. Le président du Medef, Pierre Gattaz, en fait sa priorité. Il a réclamé hier devant son université d'été des actes « d'ici à Noël », estimant que « le gouvernement qui réglera ce problème rentrera dans l'Histoire ».

Le sujet ne pourra être ignoré de la conférence sociale programmée les 19 et 20 octobre, et prévue sur le climat et le numérique. D'autant moins que Solidaires, FO, la CGT, sont tentées par le boycott. Philippe Martinez, à la tête d'une CGT déboussolée depuis le scandale Lepaon, parie sur une orientation basiste et protestataire : il a exigé hier que les salaires et le temps de travail soient au menu de la conférence, exigence qu'il sait non recevable. Le 8 octobre, il tentera de mobiliser dans la rue avec la FSU et Solidaires.

Le mois d'octobre sera très, très chargé : début le 16 des négociations sur les retraites complémentaires, lourdes de décisions douloureuses ; débat à l'Assemblée sur le budget de l'État, dont les salaires des fonctionnaires, auxquels le gouvernement propose une petite augmentation, mais différée à 2017 ; puis discussion du budget de la Sécu, qui inclut les baisses de cotisations sociales pour les entreprises, que des syndicats veulent redistribuer à l'investissement et aux collectivités locales...

Et toujours, chaque fin de mois, les chiffres du chômage. Une amélioration, à peine perceptible en juillet, mettrait du soleil sur la rentrée. Mais les spécialistes savent que c'est en période de reprise que se développent grèves et manifestations...



## « Retour vers le futur » ou aperçu du marché du travail en 2022

Ce phénomène représentera près de 80% des postes à pourvoir à l'horizon 2022, soit entre 735 000 et 830 000 postes par an.

« Les métiers dans lesquels il y aura le plus d'embauches seront dans les secteurs du soin, de la santé, de l'aide aux personnes, de l'action culturelle et sociale et, de façon générale, les métiers les plus qualifiés », explique Sandrine Aboubadra-Pauly, chargée de mission Prospective des métiers et qualification chez **France Stratégie**. **Quelles** sont les grandes tendances ? La France continuera de s'orienter vers des activités de services, la tertiarisation représentant près de 90 % des créations nettes d'emplois. On assiste également à une relative « polarisation » des emplois. On devrait percevoir une diminution du poids des ouvriers et des employés qualifiés ainsi qu'une relative stabilité du poids des salariés peu qualifiés. Les créations d'emplois dans les métiers d'aide à la personne, d'employés de l'hôtellerie-restauration et d'agents de sécurité compenseront les destructions d'emplois d'ouvriers peu ou pas qualifiés.



## Projet de loi sur le vieillissement : les entreprises d'aide à domicile se disent «privées de grandir»

vieillesse-loi.jpgLe projet de loi, en seconde lecture à l'Assemblée nationale à partir du 15 septembre, est destiné à anticiper les conséquences du vieillissement de la population. - © shapecharge



Dès le 15 septembre prochain, les députés discuteront à nouveau du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, pour un examen en seconde lecture. D'après la secrétaire d'État aux personnes âgées, Laurence Rossignol, ce texte, destiné à anticiper les conséquences du vieillissement de la population, devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au lieu de mi-2015.

### Demande de modification du texte actuel

Mardi, dans une tribune publiée dans le quotidien Les Echos, un collectif de quelque 3 000 entreprises d'aides à domicile regroupés sous le mot clé « #PrivésDeGrandir » a demandé au gouvernement une modification du texte actuel. Ce qui leur pose problème : la réduction du nombre de prestataires autorisés à intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées.

### Réduction de la liste des prestataires d'aide à domicile

Dans son texte, Amir Reza-Tofighi, directeur général de Vitalliance, ajoute que « notre volume d'activité sera plafonné pour nous interdire de grandir. Ensuite, les personnes âgées et handicapées ne pourront plus choisir leurs prestataires d'aide à domicile puisque la liste des prestataires autorisés à intervenir sera réduite par les Conseils départementaux avant d'être totalement fermée (en 2022). Enfin, nous n'aurons plus le droit d'ouvrir de nouvelles agences. »

### Remise en cause de la liberté d'entreprendre

« En l'état, cette loi remet définitivement en cause la liberté d'entreprendre dans le secteur de l'aide à domicile et limite la liberté de choix de leurs prestataires pour les personnes âgées ou handicapées », poursuit le directeur de l'entreprise d'aide à domicile pour personnes dépendantes. Le collectif demande au gouvernement de « repenser le régime de l'autorisation d'exercice de (leurs) activités. » Il souligne ensuite, que d'après le rapport de **France Stratégie**, près de 322 000 postes seraient à pourvoir d'ici à 2022 dans le secteur de l'aide à domicile.

### Les mesures phares de la loi

Financé par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) instaurée en 2013 sur les pensions des retraités imposables, ce projet de loi veut avant tout « anticiper, adapter et accompagner » la société au vieillissement de la population.

- Revalorisation de l'APA

Actuellement, l'allocation personnalisée autonomie (APA) couvre une partie des dépenses d'aide à domicile de près de 700 000 personnes âgées. Les plafonds de l'aide seront revalorisés et la participation financière des usagers sera réduite. (Lire l'article "Réforme de l'APA, qui pourra en bénéficier?")

- Droit au répit pour les aidants

Une aide de 500 euros pour financer un hébergement temporaire de leur proche ou dans un accueil de jour en situation d'autonomie sera disponible, sous conditions de ressources. Un dispositif d'urgence de prise en charge des aidés en cas d'hospitalisation de l'aidant est également prévu dans le texte.

La loi comprend notamment l'adaptation de 6000 logements, la réhabilitation des foyers logements, la régulation de l'assurance dépendance, les innovations techniques favorisant l'autonomie...



## Vers une hausse des postes à haute rémunération dans l'Union européenne

Eurofound, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a publié, en juillet dernier, un rapport intitulé "Revalorisation ou polarisation ? Les changements de la structure de l'emploi à long terme et au niveau mondial". Il s'est notamment intéressé aux emplois qui ont le plus été détruits et ceux qui ont connu les plus forts taux de croissance dans l'Union européenne, durant la période post crise, c'est-à-dire entre 2011 et 2014. L'objectif consiste à évaluer dans quelle mesure les changements récents ont un effet polarisant, causé par une baisse des emplois à rémunération moyenne, ou revalorisant, du fait de la croissance des emplois à haute rémunération. Sur cet intervalle de trois ans, la croissance de l'emploi dans l'UE a présenté une polarisation asymétrique : les emplois bien rémunérés ont connu la plus forte croissance ; l'évolution a été modeste pour les emplois les moins rémunérés et la catégorie des salaires moyens a connu une baisse de l'emploi.

Le rapport rappelle qu'un quart de l'emploi de l'UE est concentré dans seulement 11 métiers et la moitié dans environ 60. Les deux types de professions employant le plus de personnes sont les travailleurs dans le commerce de détail (12 millions) et les professionnels de l'enseignement (9,6 millions). Durant la période 2011-2014, ces salariés ont eu un emploi stable, avec une augmentation très modeste pour ceux dans l'enseignement.

Dans le même temps, les plus grandes pertes d'emplois en absolu et en relatif ont continué à se produire dans le secteur de la construction, avec des baisses annuelles comprises entre 3,4% et 5,2% selon les métiers, et dans celui de l'industrie. Huit millions d'emplois ont ainsi été détruits pendant la période 2008-2013. Cette diminution constante de l'emploi dans ces deux grands secteurs d'activité a été le principal facteur de polarisation observé durant la crise.

Les emplois liés aux services à la clientèle dans le secteur financier ont également connu une forte baisse relative. Des emplois publics ont également été détruits, montrant ainsi la pression sur la masse salariale et les contraintes budgétaires accrues dans la fonction publique depuis 2011. Enfin, dans les 10 métiers qui ont le plus diminué entre 2011 et 2014, on trouve des emplois du secteur du commerce de détail et de gros, des destructions s'expliquant par le développement des nouvelles technologies et du commerce en ligne.

Les croissances relatives les plus fortes se situent dans les services, notamment du côté des professionnels de la santé et des services aux particuliers, mais également dans le secteur de l'information et de la communication et du consulting.

Depuis le deuxième trimestre 2013, le niveau d'emploi net dans l'UE a amorcé une reprise, avec une hausse d'1,8 million au 2ème trimestre 2014. Néanmoins, le niveau global de l'emploi dans l'UE accuse encore un différentiel négatif de quatre millions par rapport au niveau du début de la crise il y a six ans.

### Une progression de l'emploi temps partiel

Dans certains pays européens, notamment au Royaume-Uni, les emplois de services faiblement rémunérés ont représenté une grande part de la croissance récente. "Cette situation agite le spectre de la croissance de l'emploi à faible productivité, dans laquelle la production et, en fin de compte, le niveau de vie n'augmentent pas en dépit d'une augmentation des opportunités d'emploi", écrivent les auteurs du rapport. On assiste également à une forte croissance récente de la part de l'emploi à temps partiel. Aujourd'hui, les services représentent 7 emplois sur 10 en Europe. Il y a eu 2,8 millions nouveaux emplois nets dans le secteur des services en 2014 par rapport à 2011. Parallèlement, les emplois à haute rémunération continuent de progresser.

Le rapport conclut que si l'on classe les emplois de l'UE en cinq catégories de taille égale (quintiles) en fonction du salaire, il apparaît manifestement que la croissance de l'emploi à durée indéterminée et à temps plein est de plus en plus confinée au quintile supérieur, les emplois bien

rémunérés ; dans tous les autres quintiles de la répartition des salaires, elle est en baisse.

A noter que **France Stratégie**, aussi appelé Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), a également publié le 24 août un document de travail intitulé "La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ?" (mais qui ne prend pas en compte les données du dernier rapport d'Eurofound). Selon son auteure, "la polarisation des emplois est avérée sur longue période aux Etats-Unis mais apparaît moins évidente en Europe" . Elle estime que "la réversibilité ou l'accentuation de la polarisation – dont la réalité est à nuancer – reste donc posée et constitue une interrogation majeure pour l'avenir".



## L'innovation agronomique crée aussi de l'emploi

Il y a de beaux emplois à prendre dans des startups innovantes comme Airinov et Bio3G qui mettent les nouvelles technologies au service de l'agronomie. Informaticiens, commerciaux, mais aussi techniciens agridronistes, un nouveau métier pour faire voler des drones au-dessus des cultures.

Des informaticiens et des agridronistes

La société recrute déjà pour muscler son équipe : essentiellement en ce moment des profils d'informaticiens puisque son cœur de métier consiste à interpréter les données cartographiques transmises par les drones qui survolent les cultures (les "Agridrones"), afin de transmettre aux agriculteurs des conseils agronomiques adaptés. Transmissions entièrement numériques bien sûr, passant par l'utilisation d'un logiciel unique conçu en partenariat avec l'INRA.

Mais elle a aussi bâti un modèle original en s'appuyant sur un réseau d'agridronistes : il s'agit de techniciens, eux-mêmes agriculteurs ou entrepreneurs indépendants, chargés de réaliser sur le terrain, dans leur région, les vols d'Agridrones. La petite équipe de fondateurs a en effet vite réalisé qu'elle ne pourrait fournir elle-même assez de techniciens pour faire voler ses drones au-dessus de tous les champs de France.

Un nouveau métier est né

Airinov sous-traite donc l'activité, créant ainsi un nouveau métier : l'agridroniste achète à Airinov un package Agridrone comprenant le drone, le capteur, la formation, les logiciels, les autorisations administratives et le remplacement des pièces d'usure pendant 5 ans.

Ainsi équipés, les agridronistes vendent leurs services aux agriculteurs manifestement séduits par le concept qui leur permet de traiter leurs sols avec la quantité d'engrais réellement nécessaire. Il y a déjà une cinquantaine d'agridronistes en France et on en prédit bientôt 1000, si Airinov parvient à convaincre de plus en plus d'agriculteurs et de coopératives d'adopter ses services.

La société va ainsi profiter du salon Innov-Agri Grand Sud-Ouest les 9 et 10 septembre pour continuer à faire grandir son réseau d'opérateurs et sensibiliser les agriculteurs du Sud-Ouest et d'Espagne à sa technologie. Un espace de démonstration permettra d'assister à des vols d'Agridrones et de découvrir le nouveau métier d'agridroniste. Une idée pour qui aime la technologie, les drones, le monde agricole et le travail indépendant.

Vidéo : l'explication du fonctionnement de l'Agridrone



B. Decout/Réa

*Martin Vial, directeur général de l'Agence des participations de l'Etat.*

**Le come-back**

**Une culture public-privé au service de l'Etat actionnaire**

Depuis le 24 août, Martin Vial, 61 ans, nouveau directeur général de l'Agence des participations de l'Etat (APE), s'est installé à Bercy, dans l'immeuble Colbert. Le même que ses deux ministres de tutelle, Emmanuel Macron et Michel Sapin. Ces derniers espèrent avoir trouvé le mouton à cinq pattes pour un poste ultrasensible, depuis lequel sont pilotées les participations publiques dans EDF, Areva, PSA, Renault, Orange ou Airbus. L'APE est le lieu où se manifeste toute la schizophrénie de l'Etat actionnaire, tiraillé entre son colbertisme et la nécessité de valoriser son patrimoine... Le prédécesseur de Vial, Régis Turrini, a tenu moins d'un an. Directeur général puis président de La Poste entre 1997 et 2002, sous le gouvernement Jospin, Martin Vial a pour atout maître de connaître parfaitement les deux univers : celui de l'Etat et de ses entreprises publiques comme celui du privé. A ses débuts, il

s'est occupé des banques depuis le Trésor, et a fait parti du cabinet de Paul Quilès. Et après ses années à La Poste, il a dirigé pendant onze ans Europ Assistance, filiale de Generali.

**Repères**  
*Né en 1954, ce diplômé de l'Essec et de l'ENSPT a conseillé Paul Quilès et Emile Zuccarelli, avant de diriger La Poste de 1997 à 2002, puis de prendre la tête d'Europ Assistance.*

Avec lui, le groupe s'est internationalisé et a multiplié par cinq ses résultats opérationnels. « Cette double culture public-privé lui sera très précieuse », confirme Eric Lombard, patron de Generali France.

Un tel parcours a permis à Martin Vial de se forger de solides convictions sur la nécessité pour l'Etat de choisir ses priorités pour être efficace, en s'allégeant autant

que nécessaire. Des idées qui imprègnent le rapport, publié par France Stratégie en avril, « Quelle action publique pour demain ? », que Vial a parrainé avec Anne-Marie Idrac, ex-présidente de la RATP. Ce rapport, commandé par le gouvernement, lui aura permis de faire ses gammes sur une thématique qui est désormais au cœur de ses fonctions.

G. P.



**FRANCE CULTURE DU GRAIN A MOUDRE – Le 26/08/2015 – 18:46:57 – Extrait**  
**Invités : Bertrand MARTINOT, économiste ; Frédéric BOCCARA, docteur en sciences économiques ; Olivier ROUQUAN, politologue** Thème : chômage, que peut le ministre du Travail ?

**Emilie CHAUDET**

Olivier ROUQUAN.

**Olivier ROUQUAN**

Il y a quelques idées qui existent quand même, notamment dans ce contexte très incertain, on parlait tout à l'heure de ce qui se passait en Chine, de l'impact que ça peut avoir, un contexte qui va rester très incertain. On pourrait se préoccuper en amont, bien en amont de sécuriser les parcours professionnels en agissant en continu sur l'employabilité. Et FRANCE STRATEGIE je crois avait fait la proposition de moduler les aides aux entreprises en fonction de leur investissement en faveur de l'employabilité de leurs salariés. Ceci me semble intéressant, la sécurisation...

**Intervenant**

Oui, une modulation avec un sens c'est bon.

**Olivier ROUQUAN**

Et le deuxième point, c'est aussi ne pas penser uniquement aux salariés, c'est-à-dire que le travail c'est, certes on le sait beaucoup de salariés, mais les évolutions mondiales indiquent que ce sera de moins en moins le seul salariat. Donc il faut penser aux autres, aux auto-entrepreneurs, aux professions libérales et essayer d'envisager une politique beaucoup plus large pour sécuriser les parcours... 18:47:53FIN{



## Pacte de responsabilité: Valls refuse de le réorienter comme le réclame le PS

Le PS avait appelé cet été le gouvernement à être plus ferme sur les contreparties exigées aux entreprises en échange des multiples faveurs financières du pacte de responsabilité. Manuel Valls vient d'annoncer qu'il n'est pas question de changer de cap. De multiples exemples montrent combien le dispositif est détourné et n'a aucun impact en termes d'investissement et d'emploi.

« Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre. » Manuel Valls persiste dans le jusqu'au-boutisme ultralibéral et signe une tribune sans équivoque dans le quotidien économique *Les Échos*. À la veille de l'université du Medef qui démarre ce mercredi 26 août et de celle du Parti socialiste, ce week end, le premier ministre annonce qu'il ne déviara absolument pas de son cap économique. Manuel Valls entend même aller plus loin dans la refonte du droit du travail pour bâtir « une flexisécurité à la française ». Il annonce de nouvelles réformes dans le sillage de la loi Macron. Il n'est pas plus question pour le premier ministre de remettre en cause « le pacte de responsabilité » ainsi que le CICE (Crédit impôt compétitivité emploi), l'alpha et l'oméga de la politique du gouvernement Hollande. « L'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance », écrit Manuel Valls. Le message sonne comme une fin de non recevoir au Parti socialiste. Le PS plaide désormais pour une réorientation de ces 40 milliards d'euros déversés dans les entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi, d'investissement, ni aucun ciblage. Au cœur de l'été, pourtant, le 27 juillet dernier, les militants socialistes croyaient déceler « un tournant ». Le bureau national du PS adoptait à une très large majorité le rapport du député frondeur Jean-Marc Germain, un texte qui reprend plusieurs éléments de la motion A, votée au congrès du parti ce printemps. Jean-Marc Germain demande une nette inflexion de la politique gouvernementale, et un reprofilage en faveur des ménages via la réforme fiscale promise en 2012 et jamais réalisée. Le parti socialiste propose notamment que la dernière tranche de baisse des cotisations patronales soit réservée aux entreprises couvertes par un accord de branche ou un accord d'entreprise portant sur la compétitivité et la répartition de la valeur ajoutée. Le CICE serait quant à lui conditionné au respect de l'obligation d'information et de consultation des représentants du personnel et les contreparties sur l'emploi, l'investissement et l'innovation à ces deux aides fiscales devraient enfin devenir « pleinement effectives ». C'est là le vœu de Laurent Berger, de la CFDT, l'un des principaux artisans syndicaux du « pacte de responsabilité », signé en 2013, sans la CGT et FO. « Nous étions d'accord pour une partie de la politique d'offre et pas seulement une position dogmatique sur la demande. Mais nous nous sommes également battus pour qu'il y ait une trajectoire qui ne soit pas automatique sur trois ans. Pour ceux qui ne seront pas couverts par un accord de branche ou d'entreprise au moment de l'examen du projet de loi de finances 2016, par exemple dans la grande distribution, je plaide pour réorienter les aides, vers ceux qui jouent le jeu », déclarait en mai sur Mediapart le secrétaire national de la CFDT (relire ici notre entretien). Mais le patronat a demandé au gouvernement « de ne pas toucher au pacte de responsabilité, ni à sa répartition » et appelé à « aller plus loin dans les baisses de charges et d'impôts pour espérer que les marges des entreprises se rapprochent de la moyenne européenne ». La CGPME et l'UPA plaident, eux, pour de la constance dans les réformes, certains employeurs ayant mis du temps à se saisir de ces nouveaux instruments financiers offerts par le pacte. Le président et le premier ministre se sont alors succédé pour rassurer les employeurs, François Hollande se disant convaincu que « les grandes masses du pacte restent conformes aux exigences » de l'économie française, et Manuel Valls assurant que « la baisse des charges et des impôts pour les entreprises (...) se poursuivra ». À peine le premier ministre concédait-il « ici ou là telle évolution ». La tribune dans *Les Échos* de Manuel Valls vient confirmer combien l'un comme l'autre écartent les

demandes socialistes. Dans une lettre au premier ministre publiée sur Mediapart, lire ici , la sénatrice socialiste Marie-Noëlle Lienemann, ancienne ministre et membre du bureau national du PS, dénonce «un pacte et un CICE qui sont un phénoménal gâchis d'argent public ».Un effort de 41 milliards d'euros, étalé jusqu'en 2017, a été décidé en faveur des entreprises à travers le CICE et diverses baisses de cotisations et d'impôts, dont 25 milliards déployés jusqu'en 2015 et 15 autres milliards qui restent à utiliser. Le CICE, à lui seul, est symptomatique. Il a consisté en 10,2 milliards d'euros de crédit d'impôt en 2014, une somme qui devrait monter à 16 milliards en 2015, et 20 milliards en 2017. Deux ans après la mise en route du pacte, personne ne peut dire avec précision si le dispositif fonctionne.« Aucune évaluation n'est disponible à ce stade sur l'usage qu'ont fait les entreprises du CICE » , s'inquiète Jean-Marc Germain dans son rapport. Les comités d'évaluation locaux promis n'existent toujours pas et **France Stratégie**, chargée d'examiner les dispositifs du Pacte, a pour l'instant rendu un seul rapport sur le CICE et l'emploi , en septembre 2014. Il concluait, avec moult précautions, qu'il « est difficile de savoir dans quelle mesure et à quel rythme les entreprises ont réellement pris en compte le CICE dans leurs décisions, et a fortiori d'en cerner les incidences sur l'emploi ou l'investissement » .Dans un autre rapport , sur les effets des exonérations patronales, publié cette fois-ci en juillet 2015, **France Stratégie** euphémise encore davantage : « Les travaux d'évaluation (...) n'ont toutefois pas conduit à conclure à l'existence ou à l'absence d'un tel effet. » **France Stratégie** suggère donc... de lancer de nouveaux travaux. Grande distribution, autoroutes, métallurgie.... Vu du terrain, le premier obstacle est de trouver le montant exact des sommes versées à chaque entreprise. Car les délégués syndicaux ont également toutes les peines du monde à obtenir un chiffre précis, et encore plus à savoir vers quel poste l'argent récupéré via le crédit d'impôt a été affecté. Ce qu'ils constatent, c'est l'absence d'effet sur l'emploi, que ce soit pour en créer ou en préserver. Sanofi, par exemple, est le premier groupe pharmaceutique en France. Il a reçu environ 11,2 millions d'euros en 2013 et aurait touché entre 16 et 18 millions en 2014. Une misère comparativement aux 125,7 millions obtenus via le crédit impôt recherche. « Ce n'est peut-être pas énorme mais Sanofi les prend quand même, ironise Sandrine Caristan, du collectif Anti-sanofric et responsable de laboratoire dans le sud de la France. Les élus demandent, à chaque réunion du CE, ce qui a été fait de cet argent, mais la direction refuse de nous répondre. » Ces millions passent d'autant plus mal qu'ils sont concomitants de la suppression de près de 5 000 postes depuis 2009 dans le groupe (dont 1 200 cette année), et l'attribution d'un super bonus de 4 millions d'euros au nouveau PDG Olivier Brandicourt en février 2015. Même la secrétaire d'État Carole Delga, interpellée en octobre 2014 par des salariés de Sanofi sur le sujet (voir la vidéo ci-dessous), avait admis qu'il fallait que l'utilisation du CICE par Sanofi soit évaluée, et si l'argent « contribuait à l'augmentation des dividendes, la problématique devra être réglée rapidement » . La secrétaire d'État a depuis quitté le gouvernement, sans que le crédit d'impôt à Sanofi soit revu d'un iota. Plus globalement, aucun accord de branche n'a été signé dans l'industrie du médicament, ce qui était pourtant à l'ordre du jour du pacte. Autre secteur, mêmes mœurs. Les sociétés autoroutières, détentrices de concessions attribuées par l'État et donc de facto en situation de monopole, ont elles aussi droit au CICE. Escota, filiale de Vinci, a obtenu 1,4 million en 2013 et le chiffre a encore gonflé en 2014 (des chiffres confirmés à la lecture du bilan social de l'entreprise, que Mediapart s'est procuré). « L'argent a surtout servi au plan de modernisation des gares, ce qui a eu pour conséquence l'automatisation des péages, réagit Jean-Philippe Catanzaro, coordinateur autoroutes à la fédération des transports de la CFTC. On n'est pas contre en soi, mais qu'on ne vienne pas nous dire que cela crée de l'emploi. » Dans cette entreprise comme dans les autres sociétés autoroutières, la baisse d'effectifs est continue depuis une dizaine d'années.« Depuis le début, on n'a jamais compris pourquoi nous étions éligibles alors que nos entreprises sont largement bénéficiaires et non-soumises à la concurrence étrangère, rapporte Yannick Moné, son homologue à l'Unsa, employé chez Sanef. Cette dernière a touché près de 4 millions en 2014 au titre du CICE. « Tout ce qui a été fait, comme installer des écrans d'information sur la sécurité, réparer des glissières, s'équiper de véhicules électriques, c'était déjà prévu et budgétisé, on aurait dû le financer sur nos fonds propres. Moi, à titre personnel, je préférerais que mes impôts servent à développer les petites boîtes du coin plutôt qu'à enrichir celles qui le sont déjà. » Le CICE, dans les faits, bénéficie pour 22 % aux entreprises de plus de 2 000 salariés, 20 % aux entreprises de 250 à 2 000 salariés et 58 % aux entreprises de moins de 250 salariés. Mais selon le calcul choisi

par le gouvernement, l'enveloppe grossit mécaniquement en fonction de la masse salariale, sans qu'il y ait forcément un rapport évident avec les besoins réels des entreprises. La grande distribution, gros employeur de main-d'œuvre non délocalisable, reste pour 2014 le premier bénéficiaire du CICE. Carrefour a touché 110 millions, Casino 75 millions, Auchan 55 millions d'euros, selon les informations de la lettre professionnelle LSA. Dans la grande distribution, 14 000 embauches devaient avoir lieu au lancement du dispositif. Mais 35 000 d'emplois ont été supprimés depuis, à cause, selon la Fédération du commerce de détail, de nouvelles taxes mises en œuvre par le gouvernement. Au bout du compte, l'opération est loin d'être gagnante. Là encore, aucun accord de branche sur l'emploi n'a été signé. Dans l'automobile et les banques, de l'argent public gaspillé. La métallurgie, arrosée de quelque 4 milliards d'allègements de charges d'ici à 2020, où aucun accord de branche n'a été signé, est tout aussi emblématique. Le secteur automobile en témoigne. Grâce au plan « back in the race » imaginé par Carlos Tavares pour PSA-Peugeot-Citroën, le groupe a versé d'abondants dividendes à ses actionnaires. Or la CGT de PSA-Peugeot-Citroën ne cesse de dénoncer son corollaire, une destruction d'emplois massive menée en France depuis deux ans. Le groupe a dans le même temps reçu de l'État la bagatelle de 126 millions au titre du CICE (74 millions d'euros en 2014, 52 millions en 2012) pour maintenir ou favoriser l'emploi (relire ici notre article). « Il a choisi de ne pas l'utiliser pour créer des emplois mais de l'affecter au calcul du coût horaire du travail ! C'est comme si l'État avait offert 9 000 euros à PSA par emploi supprimé », fustige Jean-Pierre Mercier, délégué central CGT. La CGT, s'appuyant sur les bilans sociaux fournis par la direction, parle de 14 763 suppressions d'emploi en deux ans (2013, 2014), 10 763 suppressions de postes auxquelles elle ajoute 4 000 congés seniors et congés de reclassement. « Soit l'équivalent de cinq usines d'Aulnay vidées de leurs effectifs sans cris ni larmes », dénonce Jean-Pierre Mercier. Chez Renault, qui a reçu 36 millions d'euros en 2013 et 50 millions en 2014 au titre du CICE, des sommes moins élevées que PSA (car l'entreprise compte beaucoup de salaires supérieurs à 2,5 smic), c'est le même constat. Fabien Gâche, délégué central CGT du groupe, pointe « un CICE qui va dans les poches des actionnaires et non au collectif de travail ». Son syndicat a fait le bilan de dix ans de stratégie du PDG Carlos Ghosn (qui a touché à lui seul 2,377 milliards d'euros de dividendes depuis 2005) : « Les effectifs de Renault, toutes catégories confondues, ont baissé de 37 % en 10 ans seulement », détaille le syndicaliste. Plus de 23 000 postes ont été supprimés depuis 2005 et depuis l'accord de compétitivité de 2013, 8 000 postes ont disparu. Dans le même temps, le recours aux intérimaires expose avec actuellement 4 800 précaires dans les usines. En moyenne mensuelle, Renault a employé 2 879 intérimaires en 2014, avec des contrats de 220 jours. « C'est du jamais vu ! », lâche Fabien Gâche. Responsable fédéral au sein de la métallurgie, le syndicaliste voit aussi « la gabegie du CICE » dans les filières automobiles : « On parle des constructeurs mais il faut voir aussi du côté des équipementiers. Depuis deux ans, combien de boîtes, éligibles au CICE, ont supprimé des emplois ou fermé ? Autoliv, qui fabrique des airbags et des ceintures de sécurité, est passé de 1 000 à 300 salariés, a délocalisé. Et un nouveau plan social va réduire l'effectif à 150. Entre-temps, l'entreprise a bu le CICE. » Autre secteur édifiant d'un CICE à rebours des objectifs prônés par l'État en matière d'emploi : les banques et assurances. Le syndicat CFE-CGC des banques, SNB, dénonce un « effet d'aubaine particulièrement rentable » dans son bilan d'étape de l'utilisation du CICE. Il a fait les comptes et parle de « 211 millions d'euros détournés en 2014 » par les banques qui ont supprimé 3 000 postes, cette même année. « L'argent des contribuables français a servi exclusivement les dividendes des actionnaires et les fonds propres, pas une seule fois l'emploi », constate, amer, Alain Giffard, secrétaire national CFE-CGC. Des sommes astronomiques ont été distribuées les yeux fermés par l'État, et même revues à la hausse en 2014, le taux d'allègement étant passé de 4 à 6 % de la masse salariale. Ainsi 65 millions ont été versés en deux ans à BNP Paribas ; 64 millions à la Société générale. LCL a reçu 29 millions en 2014, le Crédit mutuel CIC BFCM 68 millions, les Caisses d'épargne plus de dix millions tout comme les Banques populaires. La liste est longue. Lorsqu'elles ont consenti à préciser aux syndicats à quoi elles destinaient ces fonds, ces derniers ont ri jaune. « Cela a servi à financer des investissements déjà engagés et budgétés qui n'ont aucun impact sur l'emploi, comme des formations commerciales "pratico-pratiques" qui ne permettent pas aux salariés un ascenseur social en interne via la formation professionnelle, ou encore à la mise à disposition et au déploiement de tablettes tactiles en agences », décrit Alain Giffard. Pour lui, « le CICE, c'est une bonne idée

mais il faut le moduler, l'affecter très clairement là où il est utile à l'emploi et au pouvoir d'achat. Là, tel qu'il existe, c'est une imbécillité macro-économique montée par des technocrates depuis les cabinets ministériels et c'est un scandale car c'est de l'argent public gaspillé. »Comme le montrent ces multiples exemples, les critiques sur les contreparties n'ont donc pas fini de rebondir. Le déroulé du pacte de responsabilité et de solidarité sera au cœur des discussions parlementaires sur le budget 2016 cet automne.



## National , Pierre Gattaz appelle à « colmater les brèches du bateau France »

Alors que s'ouvre mercredi l'université d'été du Medef, le patron du Medef, a appelé mercredi sur Europe 1 à poursuivre les réformes structurelles. Pierre Gattaz, a exprimé son espoir de voir réformer le code du travail, « fléau numéro un des patrons français ». Le rapport de Jean-Denis Combexelle qui doit être remis au gouvernement dans les prochaines semaines est une occasion. « Il faut absolument faire les réforme le plus vite possible ». Gattaz : "la législation du travail est anxiogène" par Europe 1. Sur Europe 1, Pierre Gattaz a aussi répondu aux questions sur la conjoncture économique de la France. La France va mieux, certes, il y a une accalmie, mais les nuages de la crise asiatique s'accumulent. « Il faut profiter de ce moment d'accalmie pour colmater les brèches du bateau France ». Pierre Gattaz a appelé à aller « beaucoup plus loin » sur le social, le fiscal et les dépenses publiques. Gattaz : "Les jeunes sont la force de la France" par Europe 1. L'Université du Medef s'ouvre sur le campus d'HEC à Jouy-en-Josas (Yvelines) à 14 heures, sur le thème de la jeunesse.



## Le Code du travail, "fléau numéro un" des patrons, selon Gattaz

Il faut réformer le Code du travail, "fléau numéro un" des patrons français, et s'attaquer à la baisse des dépenses publiques qui seule peut garantir une baisse de la fiscalité, a déclaré mercredi le président du Medef, Pierre Gattaz. S'exprimant avant l'ouverture de l'université d'été de la première organisation patronale française, il a souhaité qu'on ne politise pas ces questions, estimant qu'il s'agissait seulement de prendre en compte la "réalité du monde". Sur Europe 1, il a estimé qu'il existait désormais un "consensus" en France pour considérer la législation du travail "trop rigide, trop complexe, anxiogène" et que le futur rapport de Jean-Denis Combexelle sur la place de la négociation collective offrirait "une opportunité historique" de la réformer. "J'espère que Manuel Valls et son gouvernement auront le courage de faire les réformes sur le Code du travail qui est le fléau numéro un des patrons français", a dit Pierre Gattaz. Interrogé sur les baisses d'impôts promises par François Hollande pour 2016, il a répondu : "Je n'y croirai, sur la baisse des impôts, que si on travaille la mère des réformes qui est la baisse des dépenses publiques." Pierre Gattaz a salué la confirmation par le Premier ministre de l'ampleur des aides aux entreprises prévues dans le cadre du Pacte de responsabilité et il a assuré avoir tenu ses engagements. "J'ai fait signer 20 branches et il y en aura 25 qui auront signé, on aura couvert neuf millions sur 12 millions de salariés couverts par le Medef, c'est bien au-delà même de ce qu'on avait imaginé lorsqu'on a signé ça en mars 2014", a-t-il ajouté. Mardi, l'organisation patronale CGPME avait déploré la "simili menace" de Manuel Valls envers les entreprises sur ce point et rappelé le gouvernement à ses résultats et à ses propres engagements. Dans un entretien au quotidien L'Opinion, le président du Medef juge par ailleurs qu'il reste six mois au gouvernement pour réformer, estimant qu'ensuite le mouvement sera paralysé par la proximité de l'élection présidentielle. (Jean-Baptiste Vey, édité par Sophie Louet)



## Réformer le Code du travail, priorité du patron des patrons

En ce moment

1. A la Une
2. Politique économique

26/08/15 à 13:11

Mis à jour le 26/08/15 à 18:10

Lecture : 1 min

- Partager
- Partager
- Partager
- 
- Envoyer
- 0 Partage
- Réagir
- 0 Réaction



A lire aussi

- 



Contrat de travail : Les solutions pour l'assouplir

Simplifier le droit du travail : c'est le mot d'ordre de Pierre Gattaz, le président du Medef. S'exprimant avant l'ouverture de l'université d'été de la première organisation patronale française, il a jugé indispensable de réformer le Code du travail, considéré comme le "fléau numéro un" des patrons français.

Sur Europe 1, Pierre Gattaz a estimé qu'il existait désormais un "consensus" en France pour considérer la législation du travail "trop rigide, trop complexe, anxiogène" et que le futur rapport de Jean-Denis Combexelle sur la place de la négociation collective offrirait "une opportunité

historique" de la réformer.

Pierre Gattaz a par ailleurs salué la confirmation par le Premier ministre de l'ampleur des aides aux entreprises prévues dans le cadre du Pacte de responsabilité et il a assuré avoir tenu ses engagements. "J'ai fait signer 20 branches et il y en aura 25 qui auront signé, on aura couvert neuf millions sur 12 millions de salariés couverts par le Medef, c'est bien au-delà même de ce qu'on avait imaginé lorsqu'on a signé ça en mars 2014", a-t-il ajouté.

Le "patron des patrons" a aussi insisté sur la nécessité de diminuer la dépense publique, liant ce mouvement à la baisse d'impôts promis par François Hollande pour 2016. "Je n'y croirai, sur la baisse des impôts, que si on travaille la mère des réformes qui est la baisse des dépenses publiques."

© Capital.fr (avec Reuters)

- Code du travail
- Pierre Gattaz
- Partager
- Partager
- Partager
- 
- Envoyer
- 0 Partage
- Réagir
- 0 Réaction

Commenter l'article



Recevez nos newsletters :  
La matinale éco Je m'abonne

Radiateurs et ampoules gratuits : ce que l'on sait du plan de Ségolène Royal  
article suivant

L'actualité en vidéo

Services sélectionnés par Capital.fr

Tous nos services

### Défiscalisation en immobilier : optimisez votre investissement grâce à notre simulateur

Plus d'un million d'annonces immobilières (vente, location, prestige...)

Un comparateur d'assurances vie pour trouver le contrat adapté à vos besoins

Réagissez ! Radiateurs et ampoules gratuits : ce que l'on sait du plan de Ségolène Royal



C'est une annonce qui a surpris beaucoup de monde : mardi, la ministre de l'Ecologie Ségolène... Toutes les actus A la Une

Les + récents : A la Une

08:07

François de Rugy quitte EELV, parti "dans une dérive gauchiste"



07:15

Les hommes vivent plus vieux, mais pas toujours beaucoup mieux

- 26/08/2015

Etats-Unis: l'homme qui a tué deux journalistes est mort

...Voir la rubrique : A la Une

Les + lus : A la Une



Hollande fait miroiter une nouvelle baisse d'impôts d'ici 2017



Nouveau coup de tonnerre en Grèce : le Premier ministre démissionne !



Héros du Thalys : que va leur rapporter la Légion d'honneur ?

Les services

**finances perso**

Comparez les assurances vie

Votre contrat ou celui que vous voulez souscrire fait-il partie des meilleurs ?

Est-il adapté à vos besoins ?

- Les meilleurs contrats sans frais OK
- Les meilleurs fonds en euroOK
- Les meilleurs contrats InternetOK
- 

Tous les services Finances perso Comparateur de banques Comparateur de livrets d'épargne  
Comparateur de Sicav & Fcp Comparateur de contrats d'assurance vie Comparateur de contrats  
d'assurance Auto Comparateur de contrats d'assurance voiturette Comparateur de contrats  
d'assurance Moto Comparateur de contrats d'assurance 50cc Comparateur de contrats d'assurance  
Santé Comparateur de contrats d'assurance Habitation Comparateur de contrats d'assurance  
accident Comparateur de contrats d'assurance obsèques Comparateur de contrats d'assurance RC  
pro Comparateur de contrats d'assurance Animaux Droit de la consommation Droit de la famille  
Tous les services Capital.fr

## immobilier

### Plus d'un million d'annonces

Achat location Vente neuf Investissement

Type de bien Maison/Villa Appartement Terrain Parking Local commercial Immeuble Bureau

Boutique Loft/Atelier/Surface Bâtiment Château Hôtel particulier Nombre de pièces 1 2 3 4 5

Créer une alerte Tous les services Immobilier Petites annonces Estimation immobilière Calculette  
crédit Comparateur de crédit Assurances loyers impayés Investir dans une SCPI Simulateurs  
défiscalisation en immobilier Droit immobilier Tous les services Capital.fr

## carrière / management

### Testez vos aptitudes professionnelles

Tous les services Carrière & Management Tests orientation, QI, personnalité... Offres d'emploi  
Estimation salaire Evaluation niveau de langues Trouver une franchise Salons étudiants en direct  
Formation continue Droit du travail Tous les services Capital.fr

### Le Guide des régimes de retraite des ... Commerçants

Tout sur votre régime de base OK Tout sur vos régimes complémentaires OK Tout sur vos  
régimes supplémentaires OK Tous les services Retraite Tout savoir sur ses régimes Moteurs de  
calcul Comparateur Madelin Lexique commenté Tous les services Capital.fr

## vos droits

### Vous avez une question

?

Les avocats du réseau Wengo,  
partenaire de Capital,  
vous informent et vous apportent  
des réponses à toutes  
vos questions juridiques.

## tous les services



## Le nombre d'emplois peu qualifiés diminue

Source Cécile Jolly, France Stratégie Date août 2015 Langue Française Pages 38

Si la part des emplois très qualifiés augmente nettement en France et en Europe, les emplois les moins qualifiés ne suivent pas la même tendance, selon un document de travail de France Stratégie. L'auteur, Cécile Jolly, met en évidence un phénomène de polarisation très clair aux États-Unis sur la longue période, qui ne se retrouve pas en Europe. Une certitude en revanche, depuis la crise de 2008, la part des travailleurs situés au milieu de l'échelle des qualifications se réduit, ce que l'auteur attribue aux destructions d'emploi dans l'industrie et la construction. Les explications à ce phénomène sont variées : changement technologique, concurrence internationale, régulations du travail, mutations structurelles de l'offre et de la demande. Le débat reste ouvert. Si certains voient le développement des technologies de l'intelligence artificielle comme le prochain destructeur d'emplois qualifiés comme peu qualifiés, d'autres y voient l'opportunité de développer des métiers à qualifications moyennes associant technicité et relation client.